Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 063-256303520-20191219-DELIB_42-DE

SEAT
Syndicat d'Études
et d'Aménagement Touristique

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand

Séance de l'assemblée Délibérante du 27 novembre 2019

Délibération n°42/2019

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le jeudi vingt-et-un novembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à 18 heures, le mercredi vingt-sept novembre deux mille dix-neuf, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :
Jean-Pierre BUCHE
Bénédicte HEALY
Pascal BRUHAT
Claude DELETANG
Jean-François DEMERE

Titulaires excusés :
Daniel SALLES
Gilles PETEL
Françoise BERNARD
Gérard BRANLARD
Roland BLANCHET

Pouvoir :
De Gérard BRANLARD à Colette HENRION

Suppléants présents :
Colette HENRION

Suppléants excusés :
Hélène FEDERSPIEL
Sylvie ARDOUREL
René GUÉLON
Claude AUBIER
Fabienne LANGUILLE
Gérard BLANCHAMP
Olivier DUMAS
Gérard GUILLAUME

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	5	0	1	5	6	6	0	0

Objet : Emprunt court-terme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°30/2018 du 26 septembre 2018 sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 200 000€ auprès du crédit agricole ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 063-256303520-20191219-DELIB_42-DE

Vu la délibération n° 22/2019 du 25 septembre 2019 sur le renouvellement de la ligne de trésorerie de 200 000€ ;

Le Président rappelle que le SEAT fait appel à de nombreux financements publics via des demandes de subventions annuelles ou des demandes de subventions en fonction des projets développés. Il explique notamment que le SEAT bénéficie de subventions Européennes qui peuvent-être versées plusieurs années après la réalisation de la dépense : FEDER Loire Bretagne ou FEDER Régional dans le cadre du contrat territorial, et subventions LEADER dans le cadre du développement du projet de l'Ecopôle du Val d'Allier. Il fait un état des subventions qui sont toujours en attente de versement :

Projets	Organismes et nom de dossier	Montant de subvention en attente
Contrat territorial 2015/2016	FEDER convention 2015 - 106887	31 896 €
Contrat territorial 2017	FEDER convention 2017 - EX001497	13 170 €
Contrat territorial 2018	FEDER	30 060 €
Poste chargé de mission 2017	LEADER RAUV190218GA0300011	28 778 €
Etude technique et paysagère	LEADER RAUV1902118GA0300006	4 000 €
Etude touristique et pédagogique	LEADER - RAUV190218GA0300008	7 105 €
Poste chargée de mission 2018 / 2019 et outils de communication	LEADER - RAUV190218GA0300012	36 211 €
Ilot Paysans année 2018/2019	LEADER - RAUB1902118G0300013	14 208 €
Création d'une zone de pêche 2018/2019	LEADER - RAUV1902118GA0300016	12 040 €
Chargé de mission 2019-2020	LEADER	32 324,24
FAE - julien	LEADER	30420,95833
Dossier Communication et évènementiel	LEADER	10 622 €
Définition d'un programme d'aménagements extérieurs	LEADER	30786,66
Construction du hangar	LEADER	18044
Investissement espace test	LEADER	18936,18
Contrat territorial 2019	CD63	40 926 €
Contrat territorial 2019	AELB	11 348 €
FEDER Régional 2019	FEDER régional	51843
	Total en attente	422 719,21

Le Président présente la proposition du crédit agricole pour la contractualisation d'un emprunt court-terme :
Description de la proposition jointe à la présente délibération :
Montant 120 000€
Frais : 120 €
Durée : 2 ans
Taux : 0.35%

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 063-256303520-20191219-DELIB_42-DE

Avec option garantie Dailly notifiée

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- **De valider** l'offre du crédit agricole pour un emprunt court-terme de 2 ans dans les conditions présentées ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents à la décision précédente,
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

BILLOM COMMUNAUTES * MOND'ARVERNE COMMUNAUTE * S.E.A.T.

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 063-256303520-20191219-DELIB_42-DE